



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2023

COMMERCE SEDENTAIRES

A retourner en Mairie par voie postale – BP50004 - 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS cedex - (Service Domaine Public), par téléphone 04.94.19.59.21 ou par courriel mairie@mairie-roquebrune-argens.fr

TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EST SOUMISE AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE

1. OBJET DE LA DEMANDE

- Nouvel établissement Renouvellement Modification
- Changement de propriétaire ou représentant légal (précisez le nom du prédécesseur :
.....)

Type d'occupation (terrasse, chevalet,) :

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'établissement :

Nature de l'activité commerciale :

Forme juridique (S.A.R.L., S.A., ...):

Numéro SIRET complet:

Adresse du commerce :

Surface intérieure (m²) du commerce ouvert au public :

N° téléphone :

MAIL (OBLIGATOIRE) :

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR (REPRESENTANT LEGAL)

Nom – Prénom :

Qualité :

Adresse :

N° téléphone :

Courriel :

Paraphe :

4. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Adresse précise de l'occupation :

- Terrasse couverte et fermée en matériaux rigides ⁽¹⁾ : m² - Du au
- Terrasse couverte et fermée avec des matériaux souples (type bâches) ⁽¹⁾ : m² - Du au
- Terrasse couverte et non fermée : m² - Du au
- Terrasse non couverte ⁽¹⁾ : m² - Du au
- Chevalets / porte-menus : Nombre :
- Lots de 2 portants à vêtements ou de 2 présentoirs (*raier les mentions inutiles*) : Nombre ⁽²⁾ :
- Flamme, Drapeau ou autre panneau publicitaire (*raier les mentions inutiles*) : Nombre ⁽²⁾ :
- Distributeurs automatiques de boissons ou aliments (*raier les mentions inutiles*) : Nombre ⁽²⁾ :
- Rôtissoires, Appareils de cuissons, glacières (*raier les mentions inutiles*) : Nombre ⁽²⁾ :

(1) – Il s'agit de la surface maximale de déploiement sur le Domaine Public Communal

(2) – Il s'agit du nombre maximal de dispositifs à déployer sur le Domaine Public Communal

5. PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE COMMENCEMENT DE LA PÉRIODE D'OCCUPATION ENVISAGÉE (la Municipalité se réserve le droit ne pas instruire un dossier incomplet)

EN CAS DE RENOUVELLEMENT SANS MODIFICATION DES INSTALLATIONS

Remplir le présent formulaire et produire **OBLIGATOIREMENT** le document suivant (et tout autre document nécessaire à l'instruction de la demande) :

- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

POUR TOUTES LES AUTRES DEMANDES

- copie de la pièce d'identité du demandeur,
- titre d'occupation régulière des locaux : copie du bail commercial (première et dernière page) comportant les informations sur le bailleur et le gérant, ou le titre de propriété ou une attestation de propriété ;
- une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée précisant notamment les matériaux et les couleurs utilisés ou envisagés (avec photos et/ou dessins) ;
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes – photos du commerce, de son environnement et des abords de l'installation projetée (trottoirs, mobiliers urbains, arbres, plantations...).
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

Paraphe :

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à respecter la surface maximale et le type d'occupation qui seront autorisés, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation lorsque la Commune de Roquebrune-sur-Argens le jugera utile.

Un cheminement piétonnier de 1,40 m minimum sans obstacle devra être assuré.

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la vente de boissons auprès des services municipaux ainsi qu'à toutes les dispositions réglementaires relatives à son activité.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que par définition celle-ci est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

En paraphant et signant le présent formulaire, le demandeur s'engage à respecter les dispositions du règlement d'occupation du domaine public communal approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018 et publié sur le site internet de la ville. Un exemplaire est remis au demandeur sur demande.

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à respecter les dispositions du règlement d'occupation du domaine public communal et à régler dès réception des titres de recettes la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

A Roquebrune-sur-Argens, le

Signature du demandeur

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD): Les informations recueillies sur ce formulaire sont recueillies dans un fichier informatisé par le service municipal du Domaine Public dans le but de traiter le dossier administratif. Elles sont conservées pendant une durée approximative de 5 ans et sont destinées au traitement et recouvrement dudit dossier.

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Service Domaine Public – BP 50004 - 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS cedex – 04.94.19.59.21